

169B

UNIVERSITÉ DE LIÈGE

Ouverture Solennelle des Cours

le 12 Octobre 1931

Discours de Monsieur le Recteur J. DUESBERG

Le rôle de l'Université dans le
développement de l'éducation physique

RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'UNIVERSITÉ
PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1930-1931



LIÈGE

H. VAILLANT-CARMANNE, S. A., IMP. DE L'ACADÉMIE

4 PLACE SAINT-MICHEL,



UNIVERSITÉ DE LIÈGE

Ouverture Solennelle des Cours

12 Octobre 1931

UNIVERSITÉ DE LIÈGE

Ouverture Solennelle des Cours

le 12 Octobre 1931

Discours de Monsieur le Recteur J. DUESBERG

Le rôle de l'Université dans le développement de l'éducation physique

RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'UNIVERSITÉ
PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1930-1931



LIEGE

H. VALLANT-CARMANNE, S. A., IMP. DE L'ACADÉMIE

4 PLACE SAINT-MICHEL,

—
1931

5260



Le rôle de l'Université dans le développement de l'éducation physique

Mesdames, Messieurs,

Je ne me dissimule pas que le choix du sujet dont je désire vous entretenir aujourd'hui sera très diversement apprécié. Certains l'estimeront indigne d'être traité à cette tribune. D'autres au contraire m'approuveront. Je serais satisfait si, sans m'aliéner aucun de mes partisans, je réussissais à convertir quelques-uns de mes adversaires.

Ce sujet, c'est la question du rôle de l'Université dans le développement de l'éducation physique. Et si j'emploie ce terme, de préférence à celui de sport, ce n'est pas que ce dernier m'effraie. Seulement, il ne répond pas à ma pensée, car d'une part, il embrasse toute une série de manifestations qui ne sauraient nous intéresser, telle l'amélioration de la race chevaline, cet idéal apparemment inaccessible des turfistes (on parle même de sport colombo-philie !) et d'autre part, il est trop restrictif.

Certes, la question de la culture physique est à l'ordre du jour. Elle préoccupe le Gouvernement depuis un quart de siècle environ et parmi nos parlementaires, deux honorables sénateurs, MM. Delvaux de Fenffe et Huisman van den Nest, s'en sont fait les apôtres. Mais j'ai l'impression très nette que beaucoup de personnes se représentent encore très mal quel peut être le rôle de l'Université dans cette question, et, d'autre part, je crois pouvoir la traiter avec une certaine compétence : c'est ce qui m'a décidé à vous en parler.

La première intervention du Gouvernement est consécutive aux travaux de la section d'enseignement du Congrès international d'expansion économique mondiale, tenu à Moÿs en 1905. Elle se traduit par l'organisation d'un Institut supérieur d'Education physique près la Faculté de Médecine de l'Université de Gand, créé par arrêté royal du 30 juin 1908. Le rapport au Roi déclare que cet Institut doit " non seulement constituer un laboratoire permanent de recherches, mais aussi poursuivre la réalisation d'un certain nombre de buts pratiques, parmi lesquels il convient de signaler les suivants : former des professeurs d'éducation physique; compléter en matière d'hygiène pratique, les connaissances de ceux qui aspirent à des fonctions éducatives; développer, dans leurs rapports avec l'éducation générale, les jeux et les sports qui sollicitent la jeunesse universitaire ". Les grades et diplômes scientifiques délivrés par cet Institut sont ceux de candidat, de licencié et de docteur en éducation physique. L'examen pour l'obtention du grade de candidat fait l'objet de deux épreuves et d'au moins deux années d'études, celui de licencié comprend une épreuve et au moins une année d'études complémentaires. L'aspirant au grade de docteur en éducation physique doit présenter une dissertation et des thèses accessoires, et les défendre publiquement.

Peu de temps après, en 1910, une autre disposition était prise par le Ministère des Sciences et des Arts. Un arrêté du 3 mars de cette année stipule que, dans le courant du mois de mai de chaque année et à partir de l'année 1910, les étudiants des quatre Universités seront conviés à des réunions sportives exclusivement organisées pour eux par les soins d'un Comité spécial. Les épreuves envisagées étaient originellement au nombre de sept : gymnastique éducative, basée sur les principes de la méthode de Ling, aviron, football, athlétisme, lutte gréco-romaine, escrime, natation. L'arrêté ajoute : " ne sont admis à y prendre part que les étudiants qui, n'ayant pas dépassé trente ans, sont inscrits au rôle d'une des quatre Universités belges. Cette qualité

d'étudiant se perd par le fait de rester plus de deux ans sans subir avec succès une épreuve académique". En posant cette condition, l'auteur de l'arrêté avait évidemment en vue d'éviter les abus qui se produisent dans des établissements étrangers, où le seul rôle de certains étudiants est de représenter leur Université dans des joutes sportives. A la vérité, il existait depuis de longues années des championnats interuniversitaires qui, en l'absence de toute organisation officielle, se caractérisaient par un aimable laisser-aller. Il faut d'ailleurs reconnaître que, même maintenant, alors que ces concours sont officiellement organisés, qu'ils sont patronnés par les autorités académiques, que les résultats sont proclamés par le Recteur au cours d'une séance spéciale et mentionnés dans le rapport de fin d'année, tout n'est pas encore parfait. Il y a à cela une excellente raison : les étudiants sont jeunes et par conséquent insouciants. N'ai-je pas vu, il y a quelques années, une équipe de rameurs universitaires s'apercevoir, au moment de se mettre à l'eau, qu'elle avait oublié son bateau ?

Quoi qu'il en soit, en régularisant l'institution des championnats interuniversitaires, en les patronnant officiellement et en les subsidiant, le Gouvernement avait pris une disposition qui, par une voie différente, tendait à compléter l'œuvre réalisée à Gand. La création de l'Institut d'Education physique avait pour but de former des professeurs de gymnastique avertis, celle des championnats interuniversitaires, de répandre parmi la jeunesse de nos Universités, le goût de la culture physique. Malheureusement, ni l'une, ni l'autre de ces dispositions n'ont complètement réalisé la fin envisagée.

A part l'épreuve d'éducation physique, les championnats interuniversitaires sont essentiellement des épreuves de compétitions où seuls des athlètes peuvent figurer honorablement. Or, si paradoxal que cela puisse paraître, ces athlètes ne nous intéressent que médiocrement. Ils sont déjà suffisamment robustes et développés. Ceux qui auraient besoin d'éducation physique, ce sont tous les jeunes gens

de santé plus ou moins débile : c'est auprès de ceux-là qu'il faudrait pouvoir faire de la propagande. Malheureusement, dans l'état actuel des choses, l'Université est incapable de faire cette propagande, et l'on constate que les jeunes gens qui font de la culture physique ou du sport à l'Université, sont ceux qui en faisaient déjà avant d'y entrer. En fait, nos équipes universitaires sont composées de jeunes gens qui se trouvent par hasard être à la fois amateurs de sport et étudiants. Pour remédier à cet état de choses, il faudrait que le Gouvernement, non seulement subsidiât et organisât des rencontres interuniversitaires, mais encore créât à l'Université une plaine de sports, comme il en existe une à Louvain, une salle de gymnastique et une piscine. Alors seulement, la propagande auprès des étudiants pourrait être effective.

Quant à l'Institut supérieur d'Education physique, on ne peut nier qu'il n'ait pas été un succès. Le corps professoral de l'Université de Gand a vu cette création d'un mauvais œil, et peut-être n'a-t-il pas eu tort. Car le niveau des études n'est pas assez élevé pour conduire à un titre de docteur et assurer à ses diplômés une préparation véritablement scientifique. De plus, les docteurs en éducation physique n'occupent dans les Athénées qu'une situation inférieure. Le résultat a été que le nombre d'élèves fréquentant l'Institut d'Education physique de l'Université de Gand et des docteurs qu'il a formés est minime et va diminuant.

Quelques-uns se demanderont peut-être encore s'il est réellement utile que l'Université cherche à développer le goût de l'exercice physique parmi les étudiants. D'autres trouveront la question oiseuse. Le mouvement en faveur de la culture physique a pris en effet dans ces dernières années une expansion considérable. Parti d'Angleterre et surtout de Suède, il s'est progressivement étendu à toute l'Europe. Chez nous, il a trouvé des propagandistes zélés et avertis. J'ai déjà mentionné les Sénateurs Delvaux de Fenffe et Huisman van den Nest et je ne puis passer sous silence l'effort considérable fait par notre Administration provin-

ciale, toujours soucieuse d'intervenir activement dans toutes les questions d'hygiène sociale, effort qui se traduisait, dès 1913, par la fondation d'une Ecole provinciale d'Education physique et qui aboutissait l'an dernier à la création d'un Institut remarquablement bien conçu et équipé.

Rappelons brièvement le bénéfice que l'adolescent et même l'homme mûr peuvent retirer de la pratique de l'exercice physique.

La pratique de l'exercice physique, et surtout de l'exercice physique en plein air, a d'abord le plus heureux retentissement sur la santé générale. Elle améliore les fonctions circulatoire et respiratoire, stimule les fonctions digestives, développe le système musculaire, aguerrit contre les intempéries, entraîne des habitudes de propreté corporelle, car celui qui pratique sous quelque forme que ce soit, l'exercice physique, devient inmanquablement un adepte de l'hydrothérapie. Pour les jeunes gens à l'âge critique de la vie, elle constitue le plus précieux des dérivatifs, car elle est incompatible avec l'usage habituel de l'alcool ou d'autres plaisirs pernicious qui sollicitent la jeunesse : " Quand on ouvre un stade, a dit Roland Dorgelès, on ferme cent cafés ". La pratique de la culture physique a aussi une valeur éducative, car elle donne à ses adeptes la confiance en soi, le goût de l'effort, l'esprit de décision, qui sont si précieux dans la vie. Sous forme de sport d'équipe, dans lequel le brio individuel doit s'effacer pour tendre uniquement vers le succès de l'ensemble, elle est aussi une école de renoncement et de solidarité. Enfin, certains jeux, en occupant l'attention de celui qui s'y adonne, constituent un véritable délassement de l'esprit, particulièrement précieux pour l'intellectuel surmené, et l'emportent ainsi sur d'autres exercices à d'autres points de vue tout aussi salutaires, mais moins absorbants. Sans doute, en m'entendant parler de délassement de l'esprit à propos d'exercices physiques, quelques-uns d'entre vous ont haussé les épaules, comme ils sourient en songeant à ces hommes d'Etat anglais qui, au milieu des soucis de graves problèmes nationaux ou

internationaux, s'arrachent à leurs préoccupations, pour se rendre à leur club et y frapper une petite balle à l'aide d'un bâton recourbé. Ceux-là ignorent le bienfait qu'engendre la pratique de pareils jeux : la sensation délicieuse de l'oubli de tous soucis et, avec l'aide de la saine fatigue produite par l'exercice au grand air, le retour à un sommeil normal et réparateur, la récupération des forces indispensables à l'accomplissement de la tâche quotidienne.

Il ne faut toutefois pas se le dissimuler : la pratique de l'exercice physique, et surtout la compétition sportive, présente aussi des dangers. L'effort trop violent, et l'excès, ici comme en tout, est fonction de la constitution du sujet, peut entraver le développement corporel de l'adolescent, ou entraîner le surmenage : surmenage aigu, résultat d'une défaillance cardiaque, ou surmenage chronique qui peut conduire à la tuberculose. Ce danger est particulièrement menaçant dans certains sports d'équipe, où l'esprit de solidarité pousse parfois les équipiers à dépasser les limites de leurs forces. Ne voyons-nous pas, par exemple dans des courses d'aviron à plusieurs rameurs, l'un de ceux-ci, poussé par le désir de ne pas entraver le succès de ses coéquipiers, poursuivre son effort au-delà de ses capacités, et tomber épuisé à l'arrivée ? Il va de soi qu'il faut éviter pareils excès. Du reste, comme je l'ai déjà dit, la formation d'athlètes n'est pas le but qui doit préoccuper l'éducateur de la jeunesse. Une distinction très nette doit être établie entre la culture physique et la compétition sportive, distinction déjà établie par les Grecs, qui tout amoureux qu'ils fussent de la perfection des formes corporelles, avaient soin de réserver à des athlètes professionnels l'exhibition dans les jeux. Sans être aussi exclusifs, pénétrons-nous de cette idée que la compétition sportive ne doit être pratiquée que par quelques privilégiés, soumis à un entraînement rationnel et médicalement surveillé, qu'elle ne peut être pratiquée que pendant un petit nombre d'années, mais qu'à côté de ces privilégiés, il s'en trouve beaucoup parmi nos jeunes gens, dont le

développement et la santé seraient grandement améliorés par la pratique de la culture physique.

Si celle-ci doit être surveillée par le médecin, la pratique de la compétition sportive nécessite aussi la collaboration d'un éducateur. Le sport peut avoir une valeur éducative, il ne l'a pas nécessairement. En fait, nous voyons trop souvent de prétendus sportifs chercher à gagner coûte que coûte. Messieurs les étudiants me pardonneront si je leur donne cette leçon, mais elle est dans mon rôle d'éducateur, et si je rappelle que même dans les compétitions interuniversitaires, le désir d'emporter la victoire a parfois fait recourir à des moyens blâmables, comme celui qui consiste à engager un équipier non qualifié. Il faut que vous appreniez à être beaux joueurs, à réprimer vos mouvements d'humeur ou de dépit, à perdre avec le sourire et à gagner sans morgue.

* * *

Si la culture physique peut réellement avoir, et sur la santé, et sur le caractère, l'heureuse influence que je viens de signaler, il va de soi que l'Université, qui reçoit chaque année des milliers de jeunes gens, ne saurait s'en désintéresser. C'est pourquoi, Messieurs les étudiants, je vous le dis : goûtez les bienfaits de la culture physique et même du sport si vous en êtes capables et ne craignez pas que vos études s'en ressentent, car l'expérience démontre que ceux d'entre vous qui composent nos équipes figurent pour la plupart brillamment au palmarès des examens. Faisons ensemble des vœux pour que le Gouvernement, complétant l'œuvre commencée, ne tarde pas à mettre à votre disposition la plaine de jeux, la piscine et la salle de gymnastique indispensables. Mais une autre question doit être envisagée. Elle s'est posée à propos de la création de l'Institut d'Éducation physique à l'Université de Gand, et elle se pose à nouveau en ce moment où le Gouvernement, se rendant compte de l'insuccès de sa première tentative, cherche à perfectionner cette institution et songe à en créer une

similaire chez nous. L'Université a-t-elle un rôle à jouer dans la formation des professeurs d'éducation physique ?

Ma réponse à cette question est formelle. L'Université ne peut intervenir directement dans la formation de ces professeurs qu'à une condition : s'il est démontré que l'Institut d'Education physique peut constituer un centre de recherches scientifiques. Et avant d'examiner ce point, voyons rapidement ce qui se passe dans d'autres pays, notamment en Suède, aux Etats-Unis, en France et en Europe centrale.

Il était tout naturel que mon enquête portât sur la Suède, car ce pays est depuis longtemps à la tête du mouvement de l'éducation physique. La formation des professeurs n'y est pas faite à l'Université, mais avec la collaboration de certains membres du corps enseignant universitaire. Ainsi à Lund, le professeur d'anatomie à l'Université enseigne aussi cette science, à raison de cinq heures par semaine, à l'Institut d'Education physique. Il existe en Suède trois Instituts de ce genre : un établissement à Stockholm, pour les deux sexes, et deux établissements privés, mais subsidiés par l'Etat, pour les jeunes filles, l'un à Stockholm, l'autre à Lund. La durée des études est de deux ans, durée relativement courte, mais comportant, ainsi qu'il résulte du temps consacré à l'étude de l'anatomie, un travail approfondi. Les conditions d'admission correspondent à notre certificat d'études moyennes. Le diplôme donne le droit d'enseigner la gymnastique dans les écoles et de pratiquer la gymnastique médicale. Quelque bons que soient les résultats donnés par le système suédois, il n'est apparemment pas considéré comme tout-à-fait satisfaisant, puisque deux propositions sont à l'étude : créer des Instituts universitaires et disjoindre l'enseignement de la gymnastique médicale de la préparation des professeurs d'éducation physique.

Etant donné le développement des sports aux Etats-Unis, on aurait pu s'attendre à trouver dans ce pays une organisation modèle. Il n'en est rien. Les professeurs d'édu-

cation physique, attachés aux Universités sont presque tous des empiriques, d'anciens champions, qui visent beaucoup plus à recruter des athlètes qu'à assurer le développement physique de la masse des élèves. Il est juste de dire cependant que ceux-ci sont, depuis l'école primaire jusqu'à l'Université, l'objet d'une surveillance médicale attentive. Il faut également ajouter qu'il existe aux Etats-Unis un établissement qui forme des professeurs d'éducation physique. Mais cette école a un caractère nettement confessionnel : elle est réservée aux jeunes gens qui sont des membres bien notés d'une église évangélique. Son programme, très étendu, est apparemment destiné à suppléer aux insuffisances de la culture préliminaire des élèves, puisqu'il comporte des cours de littérature, d'histoire et de mathématiques. Enfin, certains détails me laissent rêveur : le titulaire du cours d'anatomie n'a aucun grade universitaire, un même professeur enseigne le basket-ball et les mathématiques. Il est évident qu'un tel établissement n'a pas le caractère d'une institution universitaire.

La France possède des organismes chargés de l'éducation physique, administrativement rattachés à l'Université et scientifiquement dirigés par la Faculté de Médecine, tout en jouissant d'une certaine autonomie. Le programme de ces organismes est très étendu, car il comprend :

- 1- un enseignement réservé aux médecins et aux étudiants en médecine;
- 2- un enseignement destiné aux candidats au certificat d'aptitude à l'enseignement de la gymnastique, c'est-à-dire aux instituteurs pour le degré élémentaire, et aux professeurs de lycée pour le degré supérieur.

Les professeurs scientifiques sont recrutés dans les Facultés de Médecine. Les professeurs techniques sont les professeurs de gymnastique des lycées ou des moniteurs sportifs. Le but poursuivi est non seulement de former des professeurs, mais encore de constituer un centre de recherches scientifiques.

C'est en Europe centrale, en Pologne, en Tchéco-Slo-

vaquie et en Autriche que la préparation des professeurs d'éducation physique est la plus poussée (1).

Dans ces trois pays, un Institut d'Education physique est annexé à l'Université. Les conditions d'admission sont le certificat d'études moyennes ou le baccalauréat et un certificat médical de bonne santé et d'aptitude physique. La durée des études est au minimum de trois ans et six mois. Cet ensemble de conditions et l'existence dans ces Instituts de laboratoires de recherches confèrent à l'enseignement de l'éducation physique dans ces pays un caractère véritablement scientifique.

Examinons en détail le programme de l'un de ces Instituts, l'Institut d'Education physique de l'Université de Cracovie.

Première année d'études

Premier trimestre

Anatomie descriptive : 6 heures par semaine, et exercices de dissection, 8 heures par semaine.

Chimie générale : 5 heures par semaine.

Répétitions de physique : 2 heures par semaine.

Principes et organisation de l'éducation physique : 1 heure par semaine.

Théorie du sport : 1 heure par semaine.

Systématique des exercices corporels : 2 heures par semaine.

Exercices de gymnastique divers : 8 heures par semaine.

Deuxième trimestre

Anatomie descriptive : 6 heures par semaine et exercices de dissection : 8 heures par semaine.

(1) Sur le Danemark, je n'ai pas d'autre renseignement que celui-ci : il existe depuis 1913 à l'Université de Copenhague une chaire de gymnastique, dont le titulaire est un professeur de médecine, préparé spécialement à cet enseignement par des études de physiologie.

Chimie générale : 5 heures par semaine et exercices de chimie : 4 heures.

Répétitions de physique : 2 heures par semaine.

Histoire de l'éducation physique : 1 heure.

Systématique des exercices corporels : 2 heures.

Exercices de gymnastique divers : 12 heures.

Troisième trimestre

Anatomie descriptive : 6 heures par semaine.

Anatomie de l'homme vivant et mécanique des mouvements : 4 heures

Chimie générale : 5 heures et exercices : 4 heures.

Histoire de l'éducation physique : 2 heures.

Systématique des exercices corporels : 2 heures.

Exercices de gymnastique et pratique des sports : 12 heures.

Deuxième année d'études

Quatrième trimestre

Physiologie : 8 heures par semaine et exercices de physiologie : 4 heures.

Biologie générale : 6 heures.

Anthropologie générale : 2 heures.

Hygiène : 6 heures.

Histologie : 3 heures.

Méthodologie de l'éducation physique : 2 heures.

Séminaire d'éducation physique : 2 heures.

Exercices de gymnastique : 8 heures.

Exercices de conduite méthodique des leçons de gymnastique : 3 heures.

Cinquième trimestre

Physiologie : 6 heures par semaine et exercices de physiologie : 4 heures.

Biologie générale : 6 heures.
Chimie physiologique : 2 heures.
Hygiène : 6 heures.
Exercices d'histologie : 3 heures.
Histoire de l'éducation physique : 1 heure.
Séminaire d'éducation physique : 2 heures.
Méthodes et didactique des exercices corporels : 2 heures.
Exercices de gymnastique et de sports : 12 heures.

Sixième trimestre

Exercices de physiologie : 4 heures.
Chimie physiologique : 2 heures.
Travaux pratiques d'hygiène : 4 heures.
Mécanique des mouvements et physiologie des sports :
2 heures.
Histoire de l'éducation physique : 1 heure.
Séminaire d'éducation physique : 2 heures.
Construction et arrangement des salles et terrains de
gymnastique : 1 heure.
Méthodes et didactique des exercices corporels : 2 heures.
Exercices d'anthropométrie : 2 heures.
Exercices de conduite méthodique des leçons de gymnastique : 3 heures.
Exercices de gymnastique et sports : 13 heures.

Troisième année d'études

Septième trimestre

Théorie de l'éducation physique : 3 heures.
Séminaire d'éducation physique : 2 heures.
Particularités de l'enfance (clinique pédiatrique) : 1 heure.
Pédagogie : 3 heures.
Psychologie pédagogique : 3 heures.
Histoire de l'éducation physique : 1 heure.

Exercices d'anthropométrie : 4 heures.

Exercices de gymnastique et de sports : 13 heures.

Huitième trimestre

Théorie de l'éducation physique : 3 heures.

Séminaire d'éducation physique : 2 heures.

Hygiène scolaire : 5 heures.

Etude des fractures (clinique chirurgicale) : 4 heures.

Histoire de l'éducation physique : 1 heure.

Principes de pédagogie : 3 heures.

Psychologie des exercices corporels : 1 heure.

Psychologie pédagogique : 3 heures.

Principales anomalies pathologiques : 2 heures.

Exercices de conduite méthodique des leçons de gymnastique : 3 heures.

Exercices de gymnastique et de sports : 8 heures.

Nuvième trimestre

Théorie de l'éducation physique : 3 heures.

Séminaire d'éducation physique : 2 heures.

Principes de pédagogie : 3 heures.

Psychologie pédagogique : 3 heures.

Hygiène scolaire : 5 heures.

Histoire de l'éducation physique : 1 heure.

Exercices de conduite méthodique des leçons de gymnastique : 3 heures.

Exercices de gymnastique et de sports : 12 heures.

* * *

En résumé, ce programme comporte, pendant les deux premières années, des études très sérieuses de biologie générale, d'anatomie, de chimie, de physiologie et de chimie physiologique, identiques ou analogues à celles qui

sont faites par les étudiants en médecine. Beaucoup de ces cours sont communs aux étudiants de l'Institut d'Éducation physique et aux futurs médecins. A chaque année d'études correspond un examen. Après le troisième examen, l'étudiant doit consacrer au moins deux trimestres à un travail de laboratoire pour préparer l'examen de magister, titre qui lui permet de devenir professeur d'éducation physique dans un établissement d'enseignement moyen.

C'est un programme analogue que j'ai proposé à Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts. Il est un peu plus étendu, mais comme le programme polonais n'est pas définitif et tend vers une extension, la différence ne tardera pas à être comblée. En Autriche d'ailleurs, les études durent plus de quatre ans. Dans le système que je préconise, les futurs docteurs en éducation physique suivraient d'abord les mêmes cours que les futurs médecins ou dentistes, dans leurs études précliniques. La loi de 1929 sur la collation des grades académiques a réduit la durée de ces études à trois ans et les a groupées sous la rubrique : candidature en sciences naturelles et médicales. Pendant ces trois premières années, aucune distinction ne serait faite entre les futurs docteurs en éducation physique, dentistes ou médecins. Il peut paraître à première vue assez extraordinaire d'exiger de futurs professeurs d'éducation physique la connaissance de sciences comme la botanique ou la zoologie, la physique et la chimie. Mais il ne faut pas oublier que botanique et zoologie constituent un enseignement de biologie générale qui ne peut être compris sans connaissance de chimie ou de physique et prépare admirablement à l'étude de l'anatomie et de la physiologie. Et l'utilité de ces dernières branches ne sera contestée par personne. Pour être admis à la licence, il faut donc être candidat en sciences naturelles et médicales. Il faut de plus, et cela va de soi, faire preuve d'aptitudes physiques suffisantes, ce qui implique la nécessité de se soumettre à une préparation pratique pendant les années de la candidature. Le programme de la licence comprendrait :

- 1^o la pédagogie de l'éducation physique : exposé historique des diverses méthodes; étude et critique de la valeur des divers exercices; étude de l'organisation rationnelle d'une leçon;
- 2^o la pratique de l'éducation physique;
- 3^o la biologie de l'éducation physique, comprenant une partie anatomique, application et extension des notions d'anatomie reçues en candidature, comportant l'analyse des mouvements et des éléments de biométrie; une partie physiologique, comprenant l'étude des modifications déterminées par l'exercice et d'une façon générale par l'action des agents physiques;
- 4^o un cours d'hygiène.

L'épreuve du doctorat comprendrait une recherche originale à présenter sous forme de thèse.

Ce programme comporte la création d'un laboratoire de biologie, qui seul peut donner à l'Institut d'Éducation physique un caractère scientifique, le caractère d'un centre de recherches.

Dans le programme d'un pareil centre de recherches trouvent tout naturellement leur place les investigations physiologiques et biométriques.

Parmi les recherches d'ordre physiologique qui pourraient être poursuivies dans ce laboratoire, je citerai l'étude de la physiologie normale de l'homme, de son métabolisme, de sa nutrition, dans les différentes conditions qui peuvent être réalisées dans la pratique des exercices physiques; ou encore l'étude scientifique de l'action des divers agents physiques, du froid, de la chaleur, de l'eau froide ou chaude sous forme de bains ou de douches, agents physiques employés empiriquement et dont l'étude est à l'ordre du jour dans certains laboratoires étrangers.

La biométrie, qui s'efforce, par l'étude statistique de mensurations précises, d'arriver à une connaissance exacte du corps humain et des lois qui régissent son développement,

a devant elle un champ non moins étendu. La biométrie n'est pas une science nouvelle, puisque le premier graphique de croissance normale, depuis la naissance jusqu'à l'adolescence, a été établi de 1759 à 1777 par les mensurations précises du naturaliste français Guéneau de Montbeillard, et publié par Buffon. Elle a pris son essor sous l'influence des travaux de notre illustre compatriote Quetelet, mais elle est maintenant à peu près délaissée en Belgique. Pour montrer l'intérêt que présentent ces recherches, je me bornerai à un seul exemple, qui m'est suggéré par cette mention de la courbe de croissance normale établie par Guéneau de Montbeillard. D'après les données de ce naturaliste, la croissance normale de l'homme, depuis la naissance jusqu'à l'adolescence, comprend quatre périodes. Les trois premières années de la vie se caractérisent par une croissance très rapide. Suit une période, qui s'étend jusque douze à treize ans, pendant laquelle la croissance est lente, mais constante. Une troisième période d'accroissement rapide coïncide avec l'établissement de la puberté, de la treizième à la quinzième année. Enfin, dans la quatrième période, la courbe se rapproche progressivement de l'horizontale. Les travaux modernes ont confirmé, mais étendu, ces observations. Ils ont d'abord montré que la courbe de l'accroissement de la surface et du poids du corps a une physionomie identique à celle de la croissance en longueur. Ils ont de plus montré que cette loi de croissance ne s'applique pas aux organes considérés isolément. Envisagés du point de vue de leur augmentation de volume depuis la naissance jusqu'à l'adolescence, les organes de notre corps se répartissent en quatre groupes. Les organes respiratoires, le cœur, le squelette, les reins, la rate, le foie, le pancréas, suivent une courbe de croissance superposable à celle du corps entier. Le système nerveux central et les organes connexes, comme l'œil par exemple, suivent un mode de croissance tout différent, qui comprend seulement deux phases : une phase de croissance extrêmement rapide, pendant les deux ou trois premières années de la vie, suivie

d'une phase d'accroissement très lent, qui s'étend jusque vers la vingtième année. Un troisième groupe comprend les organes lymphoïdes, le thymus, les plaques de Peyer, les ganglions lymphatiques (d'après des mensurations faites sur les ganglions mésentériques), la pulpe blanche de la rate, dont la croissance s'effectue suivant une autre modalité que les organes précédents : ils s'accroissent rapidement pendant les trois premières années, puis plus lentement jusqu'à la puberté, pour subir ensuite une rapide diminution de volume. Enfin, un quatrième type est représenté par les organes génitaux, dont l'accroissement est à peine perceptible jusqu'à la période prépubérale, et devient alors brusquement considérable. Indépendamment de ces quatre types d'accroissement, que l'on pourrait appeler le type général, le type neural, le type lymphoïde et le type génital, d'autres modalités semblent se présenter dans la croissance des glandes surrénales, de la thyroïde, etc. Je n'entrerai pas dans ces détails. Je désire simplement indiquer rapidement l'intérêt scientifique que présentent les recherches biométriques et faire comprendre que cette science, qui n'est pas au programme de nos Universités, mérite d'y figurer et trouverait sa place toute naturelle à l'Institut d'Education physique.

Le laboratoire de recherches, conçu comme je viens de l'indiquer, est un organisme essentiel de cet Institut. Seul, il peut lui assurer son caractère scientifique. Sans lui, la place de l'Institut d'Education physique n'est pas à l'Université. Il faut donc que le Gouvernement, s'il veut créer cet Institut à l'Université de Liège, soit bien décidé à faire les sacrifices nécessaires. En l'espèce, il ne faut pas de demi-mesure : il vaut mieux attendre des temps meilleurs que de faire les choses à moitié.

L'Institut d'Education physique, tel que je le conçois, me paraît pouvoir devenir à la fois un centre intéressant de recherches scientifiques, un complément utile de la clinique physiothérapique, et enfin, le lieu de formation de professeurs d'élite. Et, à moins que je ne me trompe complètement,

la qualité de ces professeurs doit leur assurer de nombreux débouchés : ils auront leur place toute indiquée dans tous nos établissements d'enseignement moyen. Ainsi, notre Université pourra s'enorgueillir, non seulement de n'avoir pas failli à sa mission essentielle, qui est de faire progresser la science, mais encore d'avoir contribué à l'amélioration de la santé physique et morale de notre jeunesse.
